
États relatifs à la fabrication des monnaies envoyés par le ministre des contributions publiques, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

États relatifs à la fabrication des monnaies envoyés par le ministre des contributions publiques, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 275-276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30632_t1_0275_0000_35

Fichier pdf généré le 22/01/2023

17

Le citoyen J.F. Trotor, tailleur, envoie ses lettres de maîtrise, dont il fait hommage à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

18

Le citoyen Gromas (2) fait hommage à la République d'un contrat de 200 liv., ainsi que des arrérages de trois années échus, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

19

L'agent national du district de Lannion écrit qu'un bien d'émigré, estimé 920 liv., a été vendu 5,000 liv.; un autre, estimé 6,600 liv., a été vendu 19,000 liv. (4).

Un bien de l'émigré Gallion, estimé 22 000 liv., été adjugé pour 58 834 liv. non compris 15 à 20 000 liv. d'effets. Vous voyez, représentants, ajoute ce magistrat, que nous ne craignons point les émigrés de Jersey et de Guernesey (5).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances.

20

L'agent national du district de Rethel marque qu'une petite ferme, louée 350 liv., estimée 10,446 liv., a été vendue 40,550 liv. Un autre bien évalué 7,845 liv., l'a été 26,150 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (6).

21

L'agent national du district de Saint-Geniez a fait passer à l'armée des Pyrénées le contingent de son district, en couvertures, 413 chemises, 384 paires de bas, 134 paires de souliers; et il en a été fourni en outre 400 paires aux troupes qui ont passé dans ce district (7). Il annonce que les biens des émigrés se vendent avec

succès : un bien estimé 194.990 liv. a été vendu 311.318 liv. (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines.

22

Le district de Tarascon annonce l'envoi, par la messagerie des hochets du fanatisme de leurs communes : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

23

Les citoyens Montfrai et Brondel, commissaires de la commune de Pommiers, district de Villefranche, rendent compte à la Convention des différentes recherches qu'ils ont faites chez des émigrés et des malveillans; ils disent qu'ils ont envoyé 600 louis en or, qu'ils ont trouvés cachés (3), et qu'ils n'ont pas encore reçu la nouvelle que cette somme soit parvenue au comité de sûreté générale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale pour faire retirer les sommes ci-dessus à la direction des postes (4).

24

Les administrateurs et agent national du district de Craon, département de la Mayenne, rendent compte de la régénération de l'esprit public chez eux: ils invitent la Convention à rester à son poste; ils envoient deux onces d'or, 579 marcs d'argent, 74 marcs de galons d'or, 60 marcs de galons d'argent, 276 marcs de draps d'or et d'argent, 26 milliers de métal de cloches, et 8 barriques remplies de cuivre et d'étain.

Ils font part de l'embarras où ils sont relativement aux subsistances.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

25

Le ministre des contributions envoie les états relatifs à la fabrication des monnoies.

Les espèces de cuivre et de métal de cloches fabriquées, depuis le 1^{er} janvier 1793, jusqu'au 10 ventôse, montent à 4,973,308 liv. 4 s. Les envois de cuivre et de cloches aux maisons des

(1) P.V., XXXIII, 164. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) Cap^e au b^{on} « de garnison de Bourgogne ».

(3) P.V., XXXIII, 164. Bⁱⁿ, 25 vent., (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXIII, 165. Bⁱⁿ, 20 vent.; *Ann. patr.*, p. 1939.

(5) C. Eg., n^o 570; M.U., XXXVII, 330. J. Sablier, n^o 1189.

(6) P.V., XXXIII, 161. Bⁱⁿ, 20 vent.; J. Sablier, n^o 1189; C. Eg., n^o 570; M.U., XXXVII, 329.

(7) P.V., XXXIII, 165. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1939.

(1) Bⁱⁿ, 20 vent; J. Sablier, n^o 1189; C. Eg., n^o 570; M.U., XXXVII, 330.

(2) P.V., XXXIII, 165. Bⁱⁿ, 20 vent. et 25 vent. (1^{er} suppl^t); *Mon.*, XIX, 672; M.U., XXXVII, 329; J. Sablier, n^o 1189.

(3) Chez Colmont de Vaugremont, d'après le Bⁱⁿ.

(4) P.V., XXXIII, 165. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(5) P.V., XXXIII, 166. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

monnoies jusqu'à présent montent, en cuivre et en bronze, à 582,400 liv. 3 s., en métal de cloches, à 5,465,946 liv. 10 s. (1).

Insertion au bulletin.

26

La société populaire de Montivilliers, celle de Buchy, celle d'Amboise, la commune de Dieppe, les administrateurs du district de Nantes, félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

La Convention décrète la mention honorable de leurs adresses, et l'insertion au bulletin (2).

a

[Montivilliers, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen,

Jaloux de rendre à la mémoire des Brutus, Marat, et Le Pelletier, les honneurs qu'elle mérite, nous nous sommes empressés d'inaugurer les bustes de ces trois martyrs de la liberté, le 10 pluviôse dernier.

Nous t'adressons, citoyen président, copie du procès-verbal de la fête que nous avons célébrée à cette occasion et nous t'invitons à vouloir bien en donner connoissance à la Convention nationale. Reïtère lui, citoyen président, l'invitation que nous lui avons déjà faite de rester à son poste, jusqu'à ce que notre liberté soit affermie, et que les despotes coalisés courbent le front dans la poussière à la vue des républicains français. S. et F. ».

MONPELIER (prési.), FOUISSÉ (secrét.),
ENTHEAUME (secrét.).

[P.V. de la fête civique du 10 pluv. II].

Brutus, le fondateur de la liberté, Marat, son soutien, Pelletier, son martyr sont trois amis trop chers à des cœurs jaloux de l'égalité, pour ne point prétendre des hommages solennels de la part des François, véritables conquérants des droits de l'homme. Aussi la Société populaire de Brutus-Villers composée de patriotes prit-elle la résolution d'inaugurer les bustes de ces trois défenseurs du peuple par une cérémonie civile dont les détails méritent d'être connus.

Aux cris chéris de Vive la République française, vive la Montagne, vive la Convention nationale, la Société populaire assemblée sortit le 10 pluviôse du lieu ordinaire de ses séances.

Bientôt, se joignit à elle un peloton de cavaliers qui ouvrait la marche, des canoniers, la terreur des aristocrates, marchaient ensuite avec leurs canons, la mèche allumée ; un peloton en uniforme de garde nationale, armé de fusils précédoit une charrue ornée de guirlandes d'épis

de blé environnée de laboureurs qui, la tête nue portoient une couronne d'épis de blé. Marat l'ami du peuple étoit porté en triomphe par deux sans-culottes, et étoit protégé par la Société populaire du lieu et par les autres députations des sociétés populaires de l'arrondissement du district qui, l'environnant, faisoit retentir les airs des cris mille fois répétés : Vive Marat, vive.. On remarquait ensuite deux groupes d'officiers, de vieillards, le Comité de Surveillance, Brutus porté en triomphe par deux romains et entouré de la municipalité du lieu, Pelletier porté de même par deux gardes nationales, et environné des administrateurs du District qui animés du même zèle que la municipalité se faisoient une joie inexprimable de rendre hommage à ces deux héros de la liberté en criant Vive Brutus ! Vive Le Pelletier ! Guerre aux tyrans ! Mort aux assassins ! Des mères de famille qui participaient à ce cortège levoient les mains au ciel et bénissoient l'Être Suprême d'avoir enfin ramené sur la terre l'âge de la raison et de la philosophie, et sembloient par leurs gestes patriotiques présager le bonheur futur de la révolution, et conjurer leur tendres enfans de la soutenir jusqu'au péril de leur vie.

Les tambours de temps en temps battoient aux champs, inspiroient à tous les assistants une fureur guerrière, des groupes de chanteurs mélodioient en l'honneur de la fête des airs républicains dont le refrain étoit répété par de jeunes citoyens qui sur deux rangs ainsi que la garde nationale, formoient une haye à droite des deux côtés des musiciens qui tiroient de leurs instruments des sons harmonieux et inspiroient à toutes les âmes l'amour de la liberté. Tous les citoyens jaloux de la propagation des droits de l'homme passèrent sous un niveau et donnèrent par là une marque authentique de leur attachement à l'égalité.

Un char portant trois déesses étoit trainé par quatre chevaux blancs dont les conducteurs avoient des habits à la romaine,

Enfin un peloton de la garde nationale armée de fusils et la gendarmerie nationale terminoit la marche de ce cortège qui étoit suivi d'une infinité de citoyens qui ne cessoient de crier Vive la République française, vive la Montagne, vive la Convention nationale.

Plusieurs discours ont été prononcés et couverts de vifs applaudissements. Dans celui en faveur de Marat, on y a remarqué ces passages... Marat est mort... ils n'ont pu le corrompre, ils l'ont assassiné... Marat victime de son énergie éprouva tous les genres de persécution, les préjugés n'étoient pas encore abbatu, les patriotes n'avoient pas encore rendus du haut de la Montagne les oracles de la Raison. Marat victime d'une faction liberticide stipendiée par l'or de la cour pour échapper à l'échafaud peut être est réduit à cacher ses vertus dans l'ombre d'un souterrain, Marat dans son souterrain... peuple reprends courage ; enfermé dans la terre semblable aux enfans de l'Etna, il forge le tonnerre et prépare les irruptions volcaniques avant-courriers de la liberté.

Dans le panegyrique de Brutus on y a remarqué avec satisfaction qu'une nation peut bien conquérir sa liberté, mais qu'elle ne la recouvre jamais ; le seul moyen d'assurer son triomphe, c'est d'avoir des mœurs pures... les Romains nos précurseurs en liberté en sont un exemple

(1) P.V., XXXIII, 166. Bⁱⁿ, 20 vent., Mon., XIX, 671; J. Mont., p. 939; M.U., XXXVII, 327; C. Eg., n° 570; J. Sablier, n° 1189; Rép., n° 81; Ann. patr., p. 1935.

(2) P.V., XXXIII, 166.

(3) F^{17A} 1010^B, pl. 1, p. 2751. Bⁱⁿ, 20 vent.; Mon., XIX, 672.